

**La Fondation de l'Université  
de Sherbrooke**

**États financiers  
au 30 avril 2022**

**La Fondation de l'Université  
de Sherbrooke**

**États financiers  
au 30 avril 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 350  
2207, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2G2

Aux administrateurs de  
La Fondation de l'Université de Sherbrooke

T 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation de l'Université de Sherbrooke (ci-après « La Fondation »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2022 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation au 30 avril 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Fondation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Sherbrooke  
Le 20 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125487

## La Fondation de l'Université de Sherbrooke

### Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	Fonds général		Fonds assorti de conditions		Fonds de dotation		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Apports								
Campagnes de souscription								
Campagne majeure « D'avenirs et de passions » (2012-2018) (note 10)	900 000		1 815 322	3 444 370	411 020	2 295 593	3 126 342	5 739 963
Campagne annuelle	66 679	53 696	746 028	1 242 964	282 697	100 353	1 095 404	1 397 013
Autres campagnes	133 438	5 335	6 514 084	3 840 910	5 296 693	2 339 304	11 944 215	6 185 549
Subventions - Gouvernement fédéral	94 033	129 828					94 033	129 828
Activités de financement								
Gala du rayonnement	141 505						141 505	
Corporation Études-Sports			168 256	118 879			168 256	118 879
Tournoi de Golf			312 900				312 900	
Prêt de service (note 9)	666 023	499 164					666 023	499 164
Activité commerciale - stationnements			3 134 915	2 160 505			3 134 915	2 160 505
Produits nets de placements (note 4)	5 435 079	4 507 663	(2 646 160)	14 553 641			2 788 919	19 061 304
	<u>7 436 757</u>	<u>5 195 686</u>	<u>10 045 345</u>	<u>25 361 269</u>	<u>5 990 410</u>	<u>4 735 250</u>	<u>23 472 512</u>	<u>35 292 205</u>
<b>Charges</b>								
Frais d'exploitation (annexe A)	1 112 379	1 117 385					1 112 379	1 117 385
Frais de développement philanthropique (annexe B)	1 550 785	1 118 554					1 550 785	1 118 554
Frais du Gala du rayonnement	213 299						213 299	
Frais du Gala du rayonnement - oeuvres d'art	11 119						11 119	
Frais d'activités de financement - Corporation Études-Sports			51 556	39 471			51 556	39 471
Frais d'activités de financement - Tournoi de Golf			216 941				216 941	
Activité commerciale - stationnements			2 366 960	1 601 352			2 366 960	1 601 352
	<u>2 887 582</u>	<u>2 235 939</u>	<u>2 635 457</u>	<u>1 640 823</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 523 039</u>	<u>3 876 762</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant attribution des fonds	4 549 175	2 959 747	7 409 888	23 720 446	5 990 410	4 735 250	17 949 473	31 415 443
Attribution des fonds - Université de Sherbrooke	631 000	(224 924)	9 047 621	8 783 368			9 678 621	8 558 444
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>3 918 175</u>	<u>3 184 671</u>	<u>(1 637 733)</u>	<u>14 937 078</u>	<u>5 990 410</u>	<u>4 735 250</u>	<u>8 270 852</u>	<u>22 856 999</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

## La Fondation de l'Université de Sherbrooke

### Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	Fonds général		Fonds assorti de conditions		Fonds de dotation		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>7 130 855</b>	4 885 272	<b>36 074 476</b>	22 127 166	<b>60 987 564</b>	54 323 458	<b>104 192 895</b>	81 335 896
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>3 918 175</b>	3 184 671	<b>(1 637 733)</b>	14 937 078	<b>5 990 410</b>	4 735 250	<b>8 270 852</b>	22 856 999
Virements interfonds (note 5)	<b>(793 358)</b>	(939 088)	<b>(1 055 806)</b>	(989 768)	<b>1 849 164</b>	1 928 856		
Solde à la fin	<b>10 255 672</b>	7 130 855	<b>33 380 937</b>	36 074 476	<b>68 827 138</b>	60 987 564	<b>112 463 747</b>	104 192 895

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT - FONDS GÉNÉRAL ET FONDS ASSORTI DE CONDITIONS</b>		
Rentrées de fonds - autres produits	7 296 148	7 321 212
Rentrées nettes de fonds - activité commerciale - stationnements	559 153	908 395
Rentrées de fonds - subventions - Gouvernement fédéral	94 033	129 828
Produits nets de placements réalisés	3 646 215	3 660 638
Frais d'exploitation, de développement philanthropique, de sollicitation et autres frais	(2 199 535)	(2 906 893)
Attribution des fonds	<u>(10 003 687)</u>	<u>(11 410 736)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(607 673)</u>	<u>(2 297 556)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(47 245 400)	(34 274 703)
Cession de placements	<u>41 926 393</u>	<u>31 221 648</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5 319 007)</u>	<u>(3 053 055)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS DE DOTATION</b>		
Rentrées de fonds - autres produits et flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 933 121	5 359 366
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<u>6 441</u>	<u>8 755</u>
Encaisse au début	<u>12 306</u>	<u>3 551</u>
Encaisse à la fin	<u><u>18 747</u></u>	<u><u>12 306</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Bilan

au 30 avril 2022

	2022			2021
	Fonds général	Fonds assorti de conditions	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
Placements (note 6)	12 896 204	29 875 937	82 858 901	125 631 042
Comptes interfonds, sans intérêt	1 028 881	13 147 626		
Apports à recevoir (note 7)	503 000	3 598 514	144 744	4 246 258
À recevoir de l'Université de Sherbrooke, sans intérêt	39 745	767 955		807 700
À recevoir de partenaires	105 025			105 025
Œuvres d'art	71 950			71 950
Encaisse	18 747			18 747
	<u>14 663 552</u>	<u>47 390 032</u>	<u>83 003 645</u>	<u>130 880 722</u>
<b>PASSIF</b>				
Dû à l'Université de Sherbrooke (note 8)				
Attributions	766 000	13 882 527		14 648 527
Frais d'exploitation	1 855 158			1 855 158
Frais de développement philanthropique	1 506 709			1 506 709
Produits reportés		126 568		126 568
Charges à payer	280 013			280 013
Comptes interfonds, sans intérêt			14 176 507	
	<u>4 407 880</u>	<u>14 009 095</u>	<u>14 176 507</u>	<u>18 416 975</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
Non grevés d'affectation	10 255 672			10 255 672
Grevés d'affectations d'origine interne			21 181 325	21 181 325
Grevés d'affectations d'origine externe		33 380 937	47 645 813	81 026 750
	<u>10 255 672</u>	<u>33 380 937</u>	<u>68 827 138</u>	<u>112 463 747</u>
	<u>14 663 552</u>	<u>47 390 032</u>	<u>83 003 645</u>	<u>130 880 722</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Sandra Martel

Administrateur

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION**

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille, possède et administre des biens et des deniers afin de favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche universitaire. De plus, elle est contrôlée par l'Université de Sherbrooke du fait que les deux entités ont des objectifs intégrés. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

#### **Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés**

Le 1er mai 2021, La Fondation a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que La Fondation comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de La Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

##### *Fonds général*

Le fonds général rend compte des activités exercées par La Fondation liées à son administration, à la sollicitation des fonds, à la gestion des ressources qui lui sont confiées et à l'attribution des sommes versées à l'Université de Sherbrooke.

##### *Fonds assorti de conditions*

Le fonds assorti de conditions présente les activités de La Fondation liées à l'obtention et à l'utilisation des ressources qui sont grevées d'affectations.

##### *Fonds de dotation*

Le fonds de dotation présente les ressources affectées de façon permanente.

Les affectations d'origine externe de montants au fonds assorti de conditions ou au fonds de dotation sont dictées par les donateurs.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de La Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que La Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

##### *Apports*

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés lors de leur réception ou en fonction des promesses de dons reçues au cours de l'exercice. La promesse de don est comptabilisée lorsque son encaissement est raisonnablement assuré, c'est-à-dire lorsqu'elle est accompagnée du premier versement du donateur. Un taux de recouvrement historique est appliqué aux souscriptions. Lorsque la promesse de don devient non encaissable, la radiation ou une provision conséquente est imputée aux résultats.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits dans le fonds général.

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le fonds de dotation.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Produits de l'activité commerciale*

Les produits de l'activité commerciale sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### *Produits des activités de financement*

Les produits du Gala du rayonnement et des autres activités de financement sont constatés lorsque les activités ont lieu. Les produits reportés représentent des produits d'activités de financement reçus pour des activités prévues dans les exercices futurs.

#### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et les dividendes, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par La Fondation. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, La Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts, les dividendes ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits de placements grevés d'affectations d'origine externe sont constatés dans le fonds approprié selon les intentions des donateurs. Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général.

### **Actifs et passifs financiers**

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de La Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec La Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de La Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de La Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations, débetures et billets à escompte pour lesquels La Fondation a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Évaluation ultérieure

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, La Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si La Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Conversion des devises

La Fondation utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date du bilan. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquentment à la juste valeur sont inclus à titre de variations de la juste valeur de placements au poste Produits nets de placements à l'état des résultats.

#### Évaluation des œuvres d'art

Les œuvres d'art détenues à des fins de distribution sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2022			2021
	Fonds général	Fonds assorti de conditions	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits nets de placements				
Intérêts, dividendes et participation au revenu net des fonds communs de placement	949 700	2 696 515	3 646 215	3 660 638
Variations de la juste valeur réalisées	2 452 074	4 990 722	7 442 796	2 475 489
Variations de la juste valeur non réalisées	(373 723)	(7 926 369)	(8 300 092)	12 925 177
Portion des produits nets de placements attribuée au fonds général	2 407 028	(2 407 028)		
	5 435 079	(2 646 160)	-	2 788 919
				19 061 304

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

### 4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS (suite)

L'Université de Sherbrooke assume la totalité des frais relatifs aux services comptables et d'assistance aux opérations financières de La Fondation ainsi qu'une partie des frais relatifs aux activités de sollicitation et de développement philanthropique de La Fondation en contrepartie d'une affectation dans le Fonds des priorités de l'Université de Sherbrooke (dotation). La Fondation assume en partie ses frais directs de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais relatifs aux activités de sollicitation et de développement philanthropique. Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke assume en totalité les frais relatifs à la reconnaissance des donateurs et permet à La Fondation d'utiliser gratuitement ses locaux et sa base de données institutionnelle.

### 5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 1 193 626 \$ a été transféré du fonds général au fonds de dotation, un montant de 655 538 \$ a été transféré du fonds assorti de conditions au fonds de dotation, et un montant de 400 268 \$ a été transféré du fonds assorti de conditions au fonds général. Ces transferts proviennent de sommes capitalisées (décapitalisées) à la suite de décisions internes ou d'affectations à la demande des donateurs.

### 6 - PLACEMENTS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actions	21 414 815	17 423 715
Obligations, débetures et billets à escompte	1 013 103	44 996
Fonds communs de placement		
Obligations et débetures	59 648 287	41 583 399
Actions	41 529 670	57 559 604
Placements privés - Immobilier	673 461	940 271
Encaisse	888 216	588 285
Ameublement et œuvres d'art	8 750	8 750
Valeur de rachat - assurance vie	55 983	54 152
Valeur - rentes viagères	398 757	404 580
	<u><u>125 631 042</u></u>	<u><u>118 607 752</u></u>

#### Engagements

La Fondation s'est engagée à effectuer des placements qui seront financés au cours des exercices à venir conformément aux modalités convenues dans les conventions. Les engagements pris par La Fondation au 30 avril s'établissent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Placements privés - Immobilier		
Infrastructures	3 044 972	5 845 625
Terres agricoles	3 938 605	1 585 342
	<u><u>6 983 577</u></u>	<u><u>7 430 967</u></u>

Le financement des engagements mentionnés ci-dessus peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2025.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### **7 - PROMESSES DE SOUSCRIPTIONS**

Certains donateurs ont fait des promesses de don à La Fondation totalisant 40 377 394 \$. Les encaissements prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 467 037 \$ en 2023, à 4 372 827 \$ en 2024, à 3 710 699 \$ en 2025, à 1 842 906 \$ en 2026 et à 1 510 281 \$ en 2027.

Les encaissements prévus sont comptabilisés aux produits lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Au 30 avril 2022, un montant de 4 246 258 \$ a été constaté aux produits (3 353 509 \$ au 30 avril 2021).

### **8 - OUVERTURE DE CRÉDIT**

La Fondation bénéficie d'une ouverture de crédit auprès de l'Université de Sherbrooke pour les sommes qui sont dues à cette dernière en vertu du partage des dépenses stipulé aux termes d'un contrat d'impartition. Les sommes dues sont sans intérêt et sont remboursables lorsque La Fondation dispose de liquidités à même son fonds général ou jusqu'à l'expiration d'une période de 24 mois suivant la fin de l'exercice financier donné, selon la première de ces éventualités.

### **9 - ENGAGEMENTS**

La Fondation s'est engagée, d'après un contrat de location échéant en mai 2022, à déboursier à l'Université de Sherbrooke un montant équivalent à 40 % des bénéfices nets d'exploitation de stationnement de l'année financière pour l'exploitation des parcs de stationnement. Ce contrat se renouvellera pour une période d'un an et ainsi de suite, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis de soixante jours de son intention de mettre fin au contrat. De plus, les dépenses encourues pour la gestion du stationnement devront être remboursées par des honoraires de gestion, plus un montant équivalent à 10 % de ces dépenses.

La Fondation s'est également engagée, d'après un contrat d'impartition (prêt de service) auprès de l'Université de Sherbrooke échéant en avril 2023, à verser une somme de 27 929 \$ sous forme d'une attribution annuelle destinée à la recherche (ou toutes autres propositions d'attributions ou d'affectations à la satisfaction des parties) en contrepartie des services comptables et d'assistance aux opérations financières de La Fondation. De plus, La Fondation s'est engagée à verser à l'Université de Sherbrooke, sous forme d'une attribution annuelle destinée à la recherche (ou toutes autres propositions d'attributions ou d'affectations à la satisfaction des parties), une somme devant au moins être équivalente au total des sommes suivantes : 50 % du salaire de l'équipe de direction du service des relations avec les diplômées et diplômés (SRDD), 50 % du salaire de tous les agents de développement du SRDD, 50 % du salaire de la personne responsable du développement technologique d'affaires philanthropiques, 100 % du salaire de tous les agents de développement du SRDD s'occupant des activités de sollicitation de masse, 100 % du salaire de la personne qui assure la gestion financière et 50 % du salaire des agents de liaison responsables de la reddition de comptes. De plus, pour la campagne majeure 2022-2028, La Fondation s'est engagée à verser une somme supplémentaire sous forme d'attribution annuelle équivalente à 100 % du salaire de la conseillère en communication (profil rédactionnel) jusqu'au 30 avril 2025. Ces sommes seront versées en contrepartie de la prise en charge des frais de sollicitation et de développement philanthropique par l'Université de Sherbrooke. Ce contrat se renouvellera pour une période d'un an et ainsi de suite, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis de trois mois de son intention de mettre fin au contrat.

La Fondation s'est aussi engagée, d'après un contrat de services échéant en mai 2022, à verser une somme de 54 000 \$ pour des services de consultation en gestion de placements. Ce contrat se renouvellera d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis de trois mois de son intention de mettre fin au contrat.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### **10 - CAMPAGNE MAJEURE « D'AVENIRS ET DE PASSIONS » (2012-2018)**

Dans le cadre d'un protocole d'entente, La Fondation et d'autres organismes, dont la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, ont convenu de se regrouper et de mettre en commun leurs ressources afin d'organiser et de réaliser conjointement une campagne majeure de financement, sollicitant des dons auprès des entreprises et du public en général afin de financer leurs activités dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.

### **11 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

Au cours de l'exercice, La Fondation a reçu des dons sous la forme de placements totalisant 2 561 793 \$ (818 555 \$ en 2021).

### **12 - RISQUES FINANCIERS**

#### **Risque de crédit**

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan, exception faite des placements en actions et des fonds communs de placement. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et le montant à recevoir de l'Université de Sherbrooke, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour La Fondation.

Certains fonds communs de placement exposent aussi indirectement La Fondation au risque de crédit.

Les placements en obligations, débetures et billets à escompte représentent des obligations, débetures et billets à escompte provenant du municipal, de provinces, du gouvernement du Canada et de sociétés cotées en Bourse. La direction de La Fondation considère que ces actifs financiers sont à faible risque de perte. La plus grande concentration se retrouve dans les titres émis par les gouvernements provinciaux pour un montant correspondant à 84 % (100 % au 30 avril 2021) des placements en obligations, débetures et billets à escompte.

#### **Risque de marché**

Les instruments financiers de La Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

##### *Risque de taux d'intérêt*

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations, débetures et billets à escompte portent intérêt à taux fixe et exposent donc La Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement exposent aussi indirectement La Fondation au risque de taux d'intérêt.

##### *Risque de change*

La Fondation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en dollars américains pour une valeur de 3 813 983 \$ au 30 avril 2022 (2 921 660 \$ au 30 avril 2021).



# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Notes complémentaires

au 30 avril 2022

---

### **12 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### *Risque de prix autre*

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des placements en actions, obligations, débentures et billets à escompte, et des fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de La Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

# La Fondation de l'Université de Sherbrooke

## Annexes

pour l'exercice terminé le 30 avril 2022

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS D'EXPLOITATION</i></b>		
Salaires et charges sociales	<b>167 578</b>	176 395
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	<b>353 444</b>	311 579
Honoraires des gestionnaires de portefeuille à même rendement	<b>254 305</b>	130 280
Honoraires des fiduciaires	<b>45 112</b>	44 451
Honoraires des gestionnaires et souscription de placement privé	<b>60 239</b>	99 244
Services professionnels - Audit et consultation	<b>145 310</b>	174 159
Fournitures et frais de bureau	<b>26 348</b>	28 134
Frais de déplacement et de représentation	<b>21 400</b>	2 891
Frais bancaires	<b>32 098</b>	25 056
Perte de change	<b>7 896</b>	
Publicité	<b>2 610</b>	18 128
Assurance vie - prime des donateurs (*)	<b>(7 186)</b>	101 720
Frais de formation	<b>2 756</b>	4 605
Télécommunications	<b>469</b>	743
	<b><u>1 112 379</u></b>	<b><u>1 117 385</u></b>

(\*) La Fondation est bénéficiaire de contrats d'assurance vie pour un montant de 6 930 140 \$ (6 930 140 \$ au 30 avril 2021).

	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b><i>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE</i></b>		
Salaires et charges sociales	<b>1 449 453</b>	1 012 789
Services professionnels		
Consultation	<b>16 653</b>	18 845
Fournitures et frais de bureau	<b>10 845</b>	6 578
Frais d'expédition	<b>51 702</b>	40 568
Publicité	<b>9 779</b>	28 888
Frais de déplacement et de représentation	<b>9 438</b>	7 697
Télécommunications	<b>2 915</b>	3 189
	<b><u>1 550 785</u></b>	<b><u>1 118 554</u></b>